



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 39187

Texte de la question

M Francis Saint-Ellier attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les carences actuelles de l'enseignement de l'éducation civique. Il pense que l'apprentissage des rouages de la démocratie est indispensable pour que nos concitoyens puissent en devenir des acteurs à part entière. Dans cette optique, il lui paraîtrait opportun que des actions individuelles visant à informer notamment nos lycéens puissent être soutenues par l'éducation nationale. Il fait référence à l'action d'information sur le fonctionnement et l'organisation de l'Assemblée nationale qu'il vient d'entreprendre auprès des différents lycées du département du Calvados. Il trouverait intéressant que, dans l'optique de ces réunions, les lycéens puissent recevoir des documents présentant les principaux rouages de nos institutions. Ce n'est que par de larges actions d'informations, que l'éducation civique prendra réellement corps. Par ailleurs, il demande au ministre son avis sur le développement de telles réunions en collaboration avec son ministère.

Texte de la réponse

Reponse. - prévue dans les enseignements dispensés aux élèves. Au collège, l'enseignement de l'éducation civique, rétabli depuis la rentrée scolaire de 1986, a pour objectif de développer chez les élèves le sens de l'intérêt général, le respect de la loi et l'amour de la République. Le programme de la classe de troisième est consacré, notamment, à la France, État républicain. Dans ce cadre, les élèves étudient : la Nation, l'État, la République, la Constitution de la Ve République, les institutions et leur fonctionnement, la loi, les libertés, la justice, les forces politiques et sociales, etc. Parallèlement à l'éducation civique, l'enseignement de l'histoire permet également de présenter aux élèves le travail législatif et le rôle des parlementaires. En effet, en quatrième, dans la partie du programme qui porte sur la France de 1815 à 1914, les élèves étudient les régimes politiques et l'évolution vers la démocratie ainsi que la IIIe République et son œuvre. De même, en troisième, le programme consacré au XXe siècle comporte l'étude de la France de la IVe République et celle de la Ve République. Au lycée, il n'existe pas d'enseignement spécifique d'éducation civique. Les professeurs sont cependant invités à traiter des thèmes s'y rapportant en liaison notamment avec les programmes d'histoire et de lettres. Ceux-ci permettent d'aborder de manière assez détaillée les mécanismes de nos institutions et, notamment, de la vie parlementaire au travers de l'étude de la IIIe République (programmes des classes de seconde et de première) et des IVe et Ve Républiques (programmes des classes terminales).

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39187

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1610

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2042